



Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le

ID : 049-200053213-20230523-CM_DEL_23044-DE

Berger
Levrault

Département de Maine-et-Loire
Arrondissement d'Angers
Canton de Beaufort en Vallée
COMMUNE DE LES BOIS d'ANJOU

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt et trois, le vingt-trois du mois de mai à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle Yvon Péan de Fontaine-Guérin, route du moulin, Fontaine-Guérin sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Sandro GENDRON, le maire,

Convocation :

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Marie BEAUDUSSEAU-HEULIN ; Dean BLOUIN ; Brigitte BRARD ; Isabelle BRETAUDEAU ; Martine BRIOT ; Thierry CHEVRIER ; Frédéric FORET ; Stéphane FORTANNIER ; Claire HEULIN-RICHER ; Sonia JAYER ; Kevin KOLB - HENRY ; Christelle LE - BRUN ; Samuel MAUPETIT ; Jean-Marc METAYER ; Cécile MOREL ; Pascal NOGRY ; Jérôme PAY ; Philippe PEAN ; Bruno POUVREAU ; Angélique RETIF ; Sophie ROQUET ; Sylvie ROUSSIASSE ; Franck RUAULT ; Jocelyne RUBEILLON ; Alain TAUNAY ; Maryse TIERCELIN ;

Étaient absents : Isabelle BRETAUDEAU ; Kevin KOLB - HENRY ; Christelle LE - BRUN

Secrétaire de séance : Cécile MOREL

CM-DEL-23044 / DEMANDE DE REMBOURSEMENT SALLE YVON PÉAN

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013, Madame Claire HEULIN-RICHER et Madame Angélique RÉTIF informe le conseil municipal qu'elles ne prendront pas part au débat et au vote.

Un dysfonctionnement persiste au niveau du chauffage de la salle Yvon Péan de Fontaine Guérin ayant entraîné des nuisances pour les locataires.

Après avis des conseillers municipaux, Monsieur le Maire a décidé de ne plus louer la salle Yvon Péan avant la réalisation de travaux de remise en état du chauffage.

Après avoir demandé à Mme HARDOU Julie de reporter la date ou encore de changer de lieu, celle-ci souhaite l'annulation de la location.

De ce fait, Monsieur le Maire propose au conseil :

- De rembourser l'acompte déjà versé pour la location prévue le 25 et 26 novembre 2023 pour un montant de 215 € de Madame HARDOU Julie.

Il appartient au conseil municipal d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

CONSIDERANT le dysfonctionnement du système de chauffage de la salle Yvon Péan.

CONSIDERANT la décision communale de fermer la salle Yvon PEAN jusqu'à réparation du système de chauffage

ARTICLE 1

ACCEPTE à remboursement de 215 € de Madame HARDOU Julie.

ARTICLE 2

CHARGE Monsieur le maire ou son représentant de procéder au remboursement

Fait et délibéré aux Bois d'Anjou le 23 mai 2023



La secrétaire, Cécile MOREL

Le Maire, Sandro GENDRON